

› CONSEILS GÉNÉRAUX

Inscription sur une liste de greffe :

- › Vous devez pouvoir rentrer en urgence en cas d'appel de greffe. Cette situation doit être prévue avec votre assureur ou la personne qui vous accompagne, selon la distance à parcourir pour rentrer sur le lieu où la greffe aura lieu. **Ce laps de temps est bien défini par votre centre de transplantation.**
- › Il peut être utile d'emporter avec vous un certificat pour un retour précipité dans cette situation.

Assurance voyage :

- › Pensez à vérifier vos validités et conditions de garanties (annulation, assistance...) avant le départ en vacances.

Médicaments :

- › Ayez toujours sur vous vos médicaments, au cas où votre valise n'arriverait pas à destination en même temps que vous.
- › Prenez un peu plus que nécessaire, au cas où votre vol serait retardé.
- › Ayez toujours avec vous une ordonnance avec vous avec le nom international des médicaments.
- › Si vous voyagez en avion, certains médicaments et dispositifs (comme les seringues) nécessitent un certificat de transport. Renseignez-vous auprès de votre néphrologue et de la compagnie aérienne.

Vaccinations :

- › Certaines sont obligatoires dans certains pays. Parlez-en à votre néphrologue.

Décalage horaire :

- › Si pour la majorité des médicaments le décalage n'aura pas d'incidence grave, pour certains, se prenant à heure fixe, il faudra respecter des consignes particulières (anticoagulants et insuline).

Risques encourus sur place :

- › Risques liés à l'alimentation > attention à la "Tourista", liée aux changements des habitudes alimentaires, qui n'est pas grave mais peut entraîner des problèmes de déshydratation, chute de tension, thrombose de la fistule artério-veineuse.
- › Certaines cuisines contiennent du sel en quantité importante.
- › Attention aussi au potassium > présent en grande quantité dans certains fruits exotiques.
- › Risques liés au climat > Pensez à protéger votre fistule artério-veineuse ou cathéter, en cas d'exposition au soleil.

SERVICE DE DIALYSE

Consultation Nutrition

Tél : 4411 2343
Fax : 4411 6056
dialyse@chl.lu

Secrétariat de Néphrologie

Tél : 4411 2022
sec.nephro@chl.lu

En dehors des heures d'ouverture du service et en cas d'urgence, vous pouvez téléphoner ou vous rendre au service de **Néphrologie (unité 40)** :
Tél : 4411 2736

Flyer Partir en vacances Dialyse Fev 2019



Centre Hospitalier de Luxembourg
CENTRE

CHL Centre

4, rue Ernest Barblé L-1210 Luxembourg
Tél : +352 44 11 11 Fax : +352 45 87 62 www.chl.lu



Centre Hospitalier de Luxembourg
CENTRE

FICHE CONSEIL PARTIR EN VACANCES

Vacances et dialyse... c'est possible !

Qui peut voyager ?

Tous les patients dialysés bien équilibrés par leur traitement. La première étape indispensable consiste à parler de votre projet de vacances, le plus tôt possible à votre néphrologue.

Quelles destinations ?

Partout dans le monde où il y a un centre de dialyse qui peut vous accueillir. Vous pouvez trouver des adresses de centres de dialyse sur internet ainsi que dans des annuaires spécialisés où sont référencés les centres dans le monde.



› QUELLE EST LA PREMIÈRE DÉMARCHE À RÉALISER ?

Dans un premier temps, vous devez envoyer une demande de réservation de place auprès du centre souhaité par EMAIL et/ou par FAX.

Cette demande devra contenir :

- › Votre identité avec les données de votre sécurité sociale.
- › Votre adresse et numéro de téléphone de votre domicile.
- › L'adresse et numéro de téléphone de votre centre de dialyse habituel.
- › Vous devrez préciser si vous êtes en dialyse conventionnelle ou en auto dialyse.
- › Vos dates de vacances.
- › Le nombre de séances souhaitées avec les dates.
- › Le souhait éventuel d'un poste (matin ou après-midi)
- › Le lieu de résidence de vos vacances.

› Il est impératif de ramener l'accord de votre prise en charge en vacances, à votre centre de dialyse habituel.

En effet, nous devons nous assurer que votre demande à bien été acceptée et que vous bénéficierez bien des séances de dialyse nécessaires durant votre séjour.

Il est parfois difficile de trouver des places disponibles dans les lieux très touristiques et aux périodes de vacances scolaires, d'où l'importance de faire les démarches le plus tôt possible.

› LE DOSSIER MÉDICAL

Le centre de dialyse qui va vous accueillir a besoin de différents renseignements médicaux.

La plupart du temps, un dossier médical à compléter vous sera envoyé par le centre de vacances.

Si cela n'est pas le cas, votre néphrologue et l'équipe soignante de votre centre de dialyse référent vous fourniront un dossier complété ainsi que les résultats biologiques nécessaires à votre prise en charge dans votre centre de vacances.

L'équipe soignante enverra par email et/ou par fax votre dossier médical, au centre qui vous accueille en vacances.

Le dernier jour de dialyse dans votre centre habituel, l'infirmière vous remettra une copie de votre dossier vacances ainsi qu'une copie de votre dernière séance de dialyse.

Formalité à remplir :

- › La carte Européenne d'Assurance maladie garantit un accès direct aux soins dans les pays de la Communauté Européenne et tous les pays où la Caisse Nationale de Santé (CNS) a lié une convention bilatérale avec le Luxembourg (Suisse, Turquie, Maroc, Tunisie...). Vous pourrez trouver la liste sur le site de la CNS.
- › Assurez-vous que votre carte est toujours valable.
- › Pour tous les autres pays en dehors de l'Union européenne qui sont non-conventionnés avec le Luxembourg dans le domaine de la sécurité sociale : l'assuré doit avancer ses soins, de même que dans tous les centres privés.
- › Vous devrez envoyer la / les factures dès votre retour à la CNS afin qu'elle vous rembourse les frais engagés, sur base du tarif en vigueur au Luxembourg (le délai de remboursement est d'environ 6 mois).
- › Certaines assurances privées peuvent prendre en charge les dépassements d'honoraires.

Pour le retour dans votre centre de dialyse :

- › Lors de votre dernière séance de dialyse en vacances, assurez-vous que l'on vous donne une copie de votre dernière séance de dialyse, ainsi qu'une lettre de transfert résumant les séances de dialyse que vous avez effectué en vacances.